

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 25 AOUT 2021

Affiché et convocation : 18.08.2021

Réuni sous la présidence de Monsieur Bruno DEDION, Maire.

Présents : M Bruno DEDION, Eric DE CARLI, Marie-Paule CARRE-VERITA, Alain BEAUFEY, Noëlle COHIDON, Alain SOHIER, Alexandre PIERMEE, Nicolas JACQUEMAIN, Gwenaëlle GAREL, Alice NOWAK, Thierry LEVERT.

Absents excusés : M Patrick SERGEANT, Aline THIOLIERE, Fabrice BARBAISE, Béatrice AUTIER.

Pouvoirs : de M Patrick SERGEANT à M Eric DE CARLI,
de M Fabrice BARBAISE à M Eric DE CARLI
de Mme Aline THIOLIERE à M Bruno DEDION

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 JUIN 2021 :

A l'unanimité, le compte-rendu est approuvé.

DEMANDE DE SUBVENTION : A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 434 € à l'association « Chœurs Atout Prix ».

POLICE MUNICIPALE : REGIME INDEMNITAIRE : Présenté par M Eric DE CARLI, Adjoint aux Finances et à la sécurité :

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la FPT en date du 24.08.21. pour réorganisation des services et critères d'attribution du régime indemnitaire d'un gardien brigadier ou d'un brigadier-chef principal, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer le régime indemnitaire à compter de la nomination et comme suit :

- * Indemnité Spéciale de Fonctions (ISF) égale à 20 % du traitement brut
- * Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) avec coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8 ,
- * indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)
- * et Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI de 15 points).

CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION AVEC RECRUTEMENT

D'UN AGENT : Afin de remplacer l'adjoint d'animation (35h/35h) mis en disponibilité jusqu'au 14.06.22 et de la fin du contrat de son remplacement se terminant le 30.09.21, A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- créer l'emploi non permanent d'adjoint d'animation avec recrutement, en vertu de l'article 3-1-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée hebdomadaire de 25h/35h, pour une période d'un an à compter du 01 octobre 2021.
- définir la nature des fonctions comme suit : Toute animation de nature culturelle,

sportive, ludique, récréative, projets aux adolescents, projets avec les associations locales, service minimum d'accueil, garde sur service de restauration,
- de définir le niveau de recrutement : B.A.F.A. ou B.A.F.D., expérience,
- et le niveau de rémunération : Indice brut 389 I Majoré 356 avec rifseep afférent à ce grade :

CREATION DE REGIE DE RECETTES : Présenté par M Eric DE CARLI, Adjoint aux Finances et à la sécurité :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instituer une régie de recettes diverses (pour les produits de la restauration scolaire avec garde, des locations de salles municipales, des locations de matériels, des droits de place des forains et commerces ambulants, des concessions funéraires, des dons et legs et l'encaissement des loyers) auprès de service administratif comme suit :

- Ces recettes seront encaissées par chèque, par numéraire et par carte bancaire (acquisition d'un terminal de paiement). Elles seront perçues contre remise à l'utilisateur d'un ticket pour les produits de cantine et de souches issues d'un journal.
 - Un compte de dépôt sera ouvert au nom du régisseur es qualité auprès du service Epargne de la DDFP.
 - Le montant maximum de l'encaisse est fixé à 7000 € avec conditions de versement.
- Le régisseur n'est pas astreint à un cautionnement. Il percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination ainsi que le mandataire suppléant.

VOIE VERTE / ACHAT DE TERRAINS : Présenté par M Eric DE CARLI, Adjoint aux Finances et à la sécurité :

A l'unanimité (M JACQUEMAIN Nicolas étant concerné n'a pas pris part au débat et vote) le Conseil Municipal décide :

- de procéder aux achats de terrains nécessaires à la création de la Voie Verte selon tableau joint avec prix indiqués,
- d'indemniser également pour changement de destination agricole (perte d'exploitation) selon tableau joint,
- d'autoriser M le Maire à signer les actes administratifs d'achat de terrains et tous actes ou documents utiles.

ARDENNE METROPOLE : * 1) PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT POUR AVIS : présenté par M Alain BEAUFEY, adjoint à l'aménagement et à l'urbanisme.

Après lecture et débat sur le Programme Local de l'Habitat d'Ardenne Métropole et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ne partagent pas l'orientation donnée par Ardenne Métropole sur les besoins en logements par territoire.

En effet, la Commune de Prix-lès-Mézières a adopté son PLU en janvier 2020 avec avis favorables de l'Etat, de l'agglomération Ardenne Métropole, et du SCOT Nord Ardenne. Ce PLU prévoit de porter sa population à 1600 habitants à l'horizon 2030 soit une augmentation

de 200 habitants ce qui correspond à un besoin de 80 à 100 logements.

Pour atteindre cet objectif, 2 zones principales à urbaniser ont été retenues, « Les Harquettes » et « les Balcons du Marbay ». Si un grand nombre d'orientations de l'agglomération sont partagées par la Commune, la territorialisation des besoins en logements ne l'est pas :

- L'agglomération a approuvé les besoins de logements de la commune dans son PLU mais les diminue drastiquement dans son PLH (3/an) alors que la moyenne annuelle des logements réalisés depuis 5 ans est de 9.
- l'agglomération ne tient absolument pas compte des différences d'attractivité entre communes du même bassin et met au même niveau de besoins en logements (3/an) des communes qui offrent un cadre de vie, possèdent des équipements de première nécessité, offrent du travail, bénéficient d'une desserte en transport et celles qui ne répondent pas à ces critères.
- il eut été plus cohérent d'avoir une approche globale des besoins en logement sur l'ensemble du bassin de proximité de Charleville-Mézières et sa couronne plutôt que par commune car la ville de Charleville-Mézières aura beaucoup de mal à produire 200 logements/an compte-tenu du manque de terrains et de la contrainte de l'étalement urbain (ex : route de Monthermé, route de Saint-Laurent).
- Enfin cette disposition va contribuer à faire partir des habitants d'ex Cœur d'Ardenne et notamment de Charleville-Mézières vers des territoires voisins où les contraintes sont moins fortes.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil de Prix-lès-Mézières émet un avis défavorable au projet de PLH/PDMS d'Ardenne Métropole.

***2) RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES ET COMPTE ADMINISTRATIF POUR INFORMATION** : Ces documents ont été transmis pour information aux membres du Conseil Municipal. Pas d'observation particulière du Conseil Municipal.

***3) GROUPEMENT DE COMMANDE** :

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande proposé en 2021-2022 par Ardenne Métropole pour « les prestations de services de médecine professionnelle et préventive ». M le Maire est autorisé à signer la convention et tous documents utiles..

O.G.F. : VOTE D'UN NOUVEL AVENANT et RAPPORT D'ACTIVITES 2020 : Présenté par M Alain BEAUFEY, Adjoint à l'aménagement et urbanisme :

Vote d'un nouvel avenant : suite à la délibération en date du 17 mai 2021 et à la demande d'O.G.F. de modifier l'avenant n° 5 , à l'unanimité, le Conseil Municipal en accepte sa nouvelle rédaction prenant en compte une nouvelle date d'application au 1^{er} juillet 2021 au lieu du 1er juin 2021, le descriptif des modes de calcul et les tarifs des crémations d'enfants de moins de 12 ans et de moins d'un an. Il convient de remplacer l'avenant précédent par celui-ci.

Rapport d'activité 2020 : A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport de 2020 et n'a pas de remarque particulière à formuler.

SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE DE 2 ANS SUR LES PROPRIETES

BATIES POUR LES LOGEMENT NEUFS : Présenté par M Eric DE CARLI, Adjoint aux finances. Pour faire suite à la délibération du 26/01/2007 supprimant l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'ensemble des constructions nouvelles à usage d'habitation et considérant l'article 1383 du code général des impôts, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

M le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS : Présenté par M Alain BEAUFEY, Adjoint à l'environnement et à l'urbanisme.

Le Conseil Municipal délibère sur le projet de PPRi de la Vallée de la Meuse, des Ayvelles à Givet conformément à la procédure de consultation prévue à l'article R.562-7 du Code de l'environnement. Après avoir analysé et après débat sur le projet de plan, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce document.

Le Conseil Municipal prend note de l'ouverture d'une enquête publique à l'automne 2021, à l'issue de la phase de consultation des personnes publiques associées.

ANIMATION : VOYAGE DES ANCIENS ET FESTIVAL DES MARIONNETTES : Rapporté par M SOHIER Alain, Conseiller Municipal délégué à l'animation :

Le voyage des Anciens est repoussé au 14.10.2021 avec obligation d'un quota minimum de 50 personnes et présentation du pass sanitaire. Les personnes répondant au critère d'âge de 65 ans, participeront pour 18 € par personne et les autres pour 68 € par personne.

Festival des marionnettes : Spectacle et action culturelle auprès des enfants du primaire du 11 au 15 octobre et spectacle proposé pour le public à l'espace BL les mardi 12 et mercredi 13 octobre à 18 h30. La compagnie installera des gradins pour une jauge de 75 personnes.

Concours des maisons fleuries : La commission se réunira vendredi 03 septembre à 18 H.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité sur ces deux points.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE : M le Maire informe les élus de travaux route de Fagnon relatif au projet d'Orpéa. Il s'agit pour le moment de recherches archéologiques et non de construction de l'Ehpad. Voir article dans l'Ardennais du 24 août.

M Nicolas JACQUEMAIN, conseiller municipal interpelle le Maire sur un problème de non-accès à sa parcelle rue du stade à cause de barrières posées par Espace Habitat, à l'entrée du

lotissement des Harquettes. Mme Marie-Paule CARRE-VERITA adjointe aux travaux étudiera cette question.

Prochaines réunions : * Commission Aménagement Travaux le 01/09 à 17 H15 pour la visite des écoles.

* Commission Animation le 03/09 à 18 h pour le concours des maisons fleuries

* Intercommission le 27/09 à 18 H

*Conseil Municipal le 30/09 à 18 h30